La CFDT est en phase avec le SGA quant au rôle et place indispensables des ASS et ASAS dans la chaîne sociale du MINARM. Nous nous félicitons de cette forme d'hommage qui leur a été rendu par le SGA et en prenons acte. C'est une population au cœur de l'action sociale du MINARM parce qu'en contact direct avec les ressortissants et leurs problèmes, il faut les ménager. La CFDT n'oublie pas la population des CTSS soumise aussi à de fortes contraintes. Ils, le plus souvent elles, voient aujourd'hui leur taux d'encadrement augmenter sans réelle compensation, attention à ne pas trop tirer sur la corde !

CCAS

Du 4/10/2018

Le CCAS : une instance de consultation, sauf que… « consulter » n'implique pas d'« écouter » !!!!

Le Secrétaire Général pour l'Administration, Jean-Paul BODIN, ouvre la séance. Il souhaite d'abord la bienvenue au nouveau DRH-MD, le Vice-Amiral d'Escadre HELLO et remercie les membres du CCAS pour leurs retours positifs de la tenue de la dernière session à la maison FARé de la Roche Guyon. Il indique que le CCAS est dédié au renouvellement des instances, que les mesures budgétaires seront présentées au CCAS du 22 novembre, que la circulaire APDVH a été publiée et les prestations débuteront début novembre, qu'un COMEX s'est tenu avec la Ministre pour un point d'étape sur la mise en œuvre du Plan Famille. Il dit aussi que la mise en œuvre du e-social est un succès avec pas moins de 2000 connexions par semaine, et qu'un Forum Innovation Défense va se tenir fin novembre. Il nous indique que le prêt habitat a subi des modifications pour prendre en compte la demande du représentant des retraités au CCAS. Dans le cadre du renouvellement des instances, le SGA remercie l'ensemble des membres pour les travaux réalisés en GT. Le travail de la prochaine mandature sera axé sur l'intégration des textes liés aux instances dans un souci de simplification. Concernant la chaine sociale de la gendarmerie, le SGA nous indique que 31 comités sociaux et 7 commissions restreintes intègrent la chaine sociale du MINARM.

Lecture des DL (voir en annexe celle de la *CFDT*)

Le SGA nous indique que les Assistants de Service Social n'ont pas de soucis à se faire et de plus ils vont bénéficier du plan de requalification en Février 2019. Ainsi que pour les CTE, un parcours professionnel de carrière a été mis en œuvre. Le SGA termine sa réponse aux DL par la remarque suivante « le jour où les ASS nous lâcheront, nous serons dans la mouise ».

PV du dernier CCAS

Le PV a été adopté à l'unanimité après quelques amendements

Évolution du prêt habitat du ministère des Armées

M PIERRET présente le prêt habitat et les modifications apportées issues du GT qui s'est réuni au mois de juin. L'IGESA a également été sollicité durant la période estivale pour apporter son expertise. La 1ère évolution concerne l'élargissement des bénéficiaires notamment l'ouverture aux ressortissants retraités (civils et militaires). La 2ème évolution est le retrait de la condition de l'unique propriété. Et la 3ème évolution est le retrait de l'annexe qui récapitule la liste des travaux éligibles au prêt.

Après des échanges autour de la condition de deux ans de service pour les anciens personnels militaires et civils non titulaires d'une pension d'invalidité ou de retraite, le texte a été soumis au vote. Le projet de circulaire avec l'hypothèse de l'élargissement du prêt complémentaire pour l'acquisition d'un nouveau bien immobilier à usage d'habitation a été voté à l'unanimité.

La ***CFDT*** se félicite que le prêt habitat soit enfin ouvert aux personnels retraités militaires et civils du ministère. C'est d'ailleurs une mesure que nous avions proposée en tout début de mandature. Comme évoqué dans la déclaration liminaire, le choix de l'assurance CNP nous posait question. Nous comprenons que l'IGESA et la CNP sont partenaires et c'est donc logique que celle-ci ait été choisie par l'administration. Le nouveau dispositif devrait rentrer en vigueur le 1er janvier 2019 sous réserve du résultat du vote du conseil d'administration de l'EPFP le 22 novembre 2018. Le SGA nous informe que l'EPFP est en difficulté financière et qu'il doute que celui-ci émette un avis favorable au retrait de la condition de l'unique propriété

Actualisation de la réglementation relative au CCAS

Préambule :
Le SDAS souhaitait que les élections se tiennent le même jour que les élections professionnelles au sein du ministère, à savoir le 6 décembre 2018. Compte-tenu de la charge de travail qu'engendrent les élections et d'un effectif insuffisant pour assurer sereinement les élections propres aux comités sociaux, le SDAS avait proposé de se référer aux résultats des élections des comités techniques de proximité (CT de BdD ou CTAC). Cette proposition a été approuvée par toutes les OS à l'exception de la CGT au CCAS de juin 2017.

Réglementation relative au CCAS

Instruction relative à l'élection des représentants du personnel militaire et à la désignation des représentants du personnel civil au conseil central de l'action sociale

Cette instruction donne les modalités d'élection des représentants militaires et de désignation des représentants du personnel civil. Pas d'évolution pour le personnel militaire, en revanche les membres civils seront désignés en fonction de la représentativité établie à partir des résultats au Comité Technique Ministériel. La décision de nomination des membres du CCAS sera publiée au plus tard en mars 2019. Après débat, l'instruction soumise au vote a reçu un avis défavorable : Pour : 4 (FO et UNSA) ; Contre : 31 (***CFD***, CGT et militaires) :

Nous avons toujours revendiqué une action sociale de proximité, et c'est pour cette raison que nous nous sommes exprimés contre la référence au CTM. C'est bien en local que l'action sociale est menée et est perçue par les ressortissants. Au vu du résultat du vote, nous pensions que l'administration allait revoir sa copie, sauf que M. Bodin a annoncé qu'il signerait malgré tout l'instruction.

Règlementation relative aux comités sociaux

Arrêté modificatif à l'arrêté relatif aux comités sociaux du ministre de la défense

La principale modification concerne le mode de désignation du personnel civil au sein des comités sociaux. L'attribution des sièges se fera sur la base du résultat des élections des comités techniques de proximité (CT BdD et CTAC). Le texte a été approuvé à la quasi-unanimité, la CGT ayant voté contre.

Instruction relative à l'organisation et au fonctionnement des comités sociaux du ministère des armées

Quelques modifications mineures ont été apportées au texte, à savoir : Renommer les PMAS en centres territoriaux d'action sociale et centres territoriaux d'action sociale outre-mer, créer un poste de suppléant pour le secrétaire général et permettre à un conseiller technique d'encadrement, à titre exceptionnel, de présider la commission restreinte. L'instruction a été approuvée à la quasi-unanimité, la CGT ayant voté contre.

Instruction relative à la composition et au renouvellement des comités sociaux du ministère des armées

Cette instruction est une copie de l'instruction relative à l'élection des représentants du personnel militaire et à la désignation des représentants du personnel civil au conseil central de l'action sociale, mais au niveau local. Les décisions de nomination des membres des comités sociaux devront être finalisées pour la fin janvier 2019. L'instruction a été approuvée à la quasi-unanimité, la CGT ayant voté contre.

Instruction relative à l'implantation géographique des comités sociaux et des commissions restreintes du ministère des armées

L'outre-mer était exclue de la réflexion dans la refonte de cette instruction. A l'issue de 8 réunions de groupe de travail relatif à l'évolution des comités sociaux, l'instruction est modifiée pour prendre en compte la nouvelle cartographie des comités sociaux arrêtée à 70 comités en métropole, au lieu des 93 actuels. Suite à l'arrêté listant la nouvelle cartographie des BdD, la liste des formations et services rattachés à chacun des comités devait être réactualisée. Et par conséquent est également actualisé le rattachement des commissions restreintes. L'instruction a été approuvée à la quasi-unanimité, la CGT ayant voté contre.

La ***CFDT*** constate que la SDAS utilise également la proximité comme argument mais ne veut pas entendre ceux de la ***CFDT*** sur le sujet de la représentativité au CCAS. Comme nous l'avons annoncé dans notre déclaration liminaire, la ***CFDT*** a voté favorablement sur l'ensemble de ces textes estimant que le travail de ces 8 réunions a porté ses fruits et que chacun a apporté sa pierre à l'édifice pour que ne personne ne soit laissé sur le bord de la route.

Questions diverses

N'ayant pas obtenu de réponse en séance, nous avons interpellé le SGA sur le point de l'intégration de la chaine sociale gendarmerie (31 comités sociaux et 7 commissions restreintes). M. Clady nous fait savoir qu'il ne comprenait pas nos craintes, qui viendraient, selon lui, d'une incompréhension de la part les responsables de gendarmerie de Brest et de Rennes. Selon le SDAS tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Bienvenue au pays des bisounours.

Cette intégration ne verra aucune suppression d'ASS ou d'ASAS. Néanmoins, le SDAS nous fait part de la suppression d'un poste de CTE sur le secteur de Lorient-Vannes, en prétextant que les futurs textes prévoient un CTE auprès de chaque Com BdD. Rajoutant même que « *le temps d'un CTE auprès d'un amiral était révolu* ». Chacun appréciera à leur valeur ces propos. Sur ce point, la ***CFDT*** a demandé une présentation des textes et a essuyé une fin de non-recevoir.

La circulaire relative à l'aide au parent exerçant un droit de visite et d'hébergement a reçu un avis défavorable de la part des membres du CCAS. Suite à cela, le DRH-MD a demandé des assouplissements mais qui interviendraient après le vote. Malgré tout, le SGA a validé la circulaire.

Quant à la prestation « ASMAT », elle semble être un succès sur deux points : le nombre de conventions signées est au-dessus des estimations et les conjoints des personnels trouvent un emploi via ce métier. Même si la ***CFDT*** a voté favorablement pour cette prestation, elle entend aussi les inquiétudes du réseau social quant à la concurrence qui peut porter préjudice aux ASMAT non conventionnées. La ***CFDT*** avait émis des réserves sur ce point et n'hésitera pas à les rappeler lors du RETEX à 6 mois. Le SDAS nous informe qu'une application informatique est en étude, permettant une géolocalisation des ASMAT quelle que soit la région où l'on se trouve. Le SDAS va même jusqu'à proposer ce service aux ASMAT non conventionnées MINARM. Pour la ***CFDT***, cette application, pourrait faire doublon avec les missions des Relais d'Assistance Maternelles. Nous l'avons dit au SDAS. La réponse a été catégorique : NON. Dont acte.

Un CCAS extraordinaire qui a démontré que cette instance est bel et bien consultative car le SGA n'a absolument pas tenu compte de l'opposition quasi unanime sur certains points de l'ordre du jour. Pour la CFDT, la refonte des textes va bon train en se calant sur la cadence imposée par la Ministre dans la mise en œuvre du Plan Familles.
Ce CCAS était spécifique au renouvellement des textes concernant le CCAS et les comités sociaux. La CFDT se félicite de l'ouverture du prêt habitat aux retraités militaires et civils.
Elle se félicite aussi de la considération qu'a exprimée le SGA à propos des ASA et des ASAS. Mais comme disait le Poète Reverdy « Il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour » !
Le prochain CCAS aura lieu le 22 novembre 2018, il sera l'objet de la validation du budget de l'action sociale pour 2019. La CFDT sera vigilante à ce que l'action sociale de la défense soit connue de tous et qu'elle s'exerce dans la proximité des ressortissants.

Le 6 décembre, votez !